

9 octobre 1989 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la solidarité nationale à la suite du passage du cyclone "Hugo", sur la décentralisation et sur la Guadeloupe dans la perspective européenne, Pointe-à-Pitre, le 9 octobre 1989.

Monsieur le Président,

- Mesdames et messieurs,

- Les circonstances d'un voyage prévu depuis longtemps en Amérique du Sud m'ont offert l'occasion tout à fait souhaitable de venir parmi vous. De toute manière, je me serais enquis directement auprès de vous des besoins de vos populations. Je viens d'écouter vos propos avec intérêt car ils ajoutent à la connaissance des dossiers cet élément irremplaçable du témoignage direct d'hommes et de femmes qui ont vécu ce drame, qui sont impliqués dans la gestion, qui se préoccupent de la situation des êtres humains frappés dans leurs biens, sans doute, et plus encore souvent dans leurs espérances, comme fouettés au milieu de l'effort engagé depuis longtemps pour donner à la Guadeloupe l'équilibre qu'elle mérite.

- Je retrouve nombre d'entre vous que j'ai l'avantage de connaître depuis déjà quelques années, et particulièrement, messieurs les Présidents et chers amis, dont je sais la conscience et le dévouement. Tout ce que vous avez dit à été noté. Déjà M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer m'en avait informé. Mais là, sur place, à la Guadeloupe, je retrouve tout aussitôt un ton, une façon d'être et un climat qui me font mieux percevoir le besoin auquel vous êtes affrontés.

- Je vous remercie donc de vos allocutions. Elles ont été brèves mais précises et nous allons continuer de suivre ces dossiers pour qu'ils aboutissent.

Je constate avec vous que dès la première minute, un grand effort de solidarité nationale a été entrepris et d'une certaine manière, je pèse mes mots et j'en connais la limite, a été réussi. Je veux dire par là que dès les premiers jours, nous pourrions dire presque depuis les premières heures, dans le voisinage mais aussi de métropole, sont venus les concours dont vous aviez besoin. Ils continuent leur oeuvre. J'ai pu rencontrer dans les communes où je viens de me rendre, des hommes impliqués dans leur tâche et un grand dévouement, vous le savez bien. Ils sont disposés à accomplir leur devoir autant qu'il le faudra. J'ai aussi rencontré des volontaires, des volontaires issus de vos communes et qui ont montré une grande activité, l'intelligence de leur travail et qui ont en somme eu le réflexe d'amitié et de solidarité pour les leurs. Cela nous donne beaucoup de raisons de croire dans les destinées de la Guadeloupe, dans la capacité de la population et dans la solidarité de cette population avec les populations de la métropole.

- Le gouvernement, je puis vous le dire, est très soucieux de répondre à vos besoins et si cela était nécessaire, mais cela ne le sera pas, je serai votre témoin pour hâter les procédures, pour assurer la continuité du suivi. Cette solidarité doit se montrer maintenant dans la pratique quotidienne pendant longtemps.

- Au moment du cyclone, et tout aussitôt après, chacun a répondu présent mais ainsi sont les choses, d'autres soucis assaillent chacun d'entre nous, la collectivité nationale est vaste, les intérêts contradictoires multiples et il ne faut pas perdre de vue qu'un cataclysme exceptionnel s'est abattu sur vous et là encore je serai le témoin toujours si cela était nécessaire. Mais je dis

cela parce que je le dois, car je sais avec quelle constance et quelle volonté le ministre représentant le gouvernement et les cadres responsables sous son autorité en liaison directe avec le ministre de l'intérieur en métropole sont attachés à répondre à ce qu'ils savent être une situation de détresse. M. Le Penec me disait tout à l'heure que déjà les évaluations étaient entreprises et que l'on saurait sous peu de jours à quoi s'en tenir. Il m'a cité la date que j'ai trouvée heureusement proche, j'espère qu'elle n'est pas imprudemment prononcée, du 18 octobre. Le 18 octobre, on devrait connaître l'ensemble des modalités d'indemnisation, c'est-à-dire dans 9 jours.\

Mais vous aurez à vous préoccuper, nous avons à nous préoccuper du long terme. Le court terme, on vient d'en parler. C'est vrai et vous le savez mieux que moi puisque vous vivez là et vous souffrez avec les populations du cataclysme. Il y a le problème du logement. On ne peut pas laisser - je ne sais combien de personnes - 2000, 3000 personnes sans logement, sans abri. Là-dessus, comme sur l'ensemble des dispositions à prendre, je ferai une seule remarque qui s'adresse à l'administration française et donc à ses responsables ici et là-bas. Aucune obligation ou tradition procédurière ne doit être respectée dès lors que l'urgence est reconnue comme une obligation nationale. Je le comprends dans la vie ordinaire bien que nous ayons déjà à souffrir d'une tradition très longue et flatteuse sans doute mais qui a permis d'accumuler à travers le temps, règlement sur règlement. Maintenant cela fait véritablement une petite montagne, d'énormes règlements. On étouffe là-dessous. C'est une occasion de montrer que l'on peut s'en passer dans la situation exceptionnelle où vous êtes, je vous le dis tout de suite, je le répercuterai auprès de M. le ministre de l'économie et des finances, le Premier ministre est déjà informé. Je veux que ce qui est prévu pour plusieurs mois soit réduit de plus de moitié et je transmettrai cette directive - elle est déjà entendue - à M. le ministre qui est à mes côtés. D'une façon générale, je le répète, nos instances sont trop lourdes. Ce sera un bon banc d'essai pour se débarrasser au passage d'un certain nombre de procédures inutiles qui répondent seulement au souci que l'on a en France pour l'écrire noir sur blanc tout ce qui relève du simple bon sens. Donc un premier point, l'accélération des procédures et pour cela, bousculer nécessairement un certain nombre d'usages qui finissent par être déplorables et quand ils ne le sont pas c'est-à-dire quand il s'agit d'usages respectables et nécessaires, l'urgence doit primer.\

Une deuxième réflexion, je pense qu'il faut soit reprendre la loi de 1982, soit en faire une autre, adaptée au terrain. Essayons d'avoir des idées claires et de fixer des objectifs d'avenir et de ne pas s'en tenir aux obstacles du moment. S'il est vrai que les difficultés sont particulières dans les départements d'outre-mer, il n'en reste pas moins que le besoin est le même d'avoir à compter sur la solidarité nationale quand il se produit une catastrophe naturelle. C'est le même besoin. Il doit donc y avoir, sinon une réponse identique quant au détail d'application, mais identique et semblable quant à la nécessité pour la puissance publique de répondre aux dommages. Donc, j'attends du gouvernement qu'il fasse adopter dans les plus brefs délais les dispositions législatives qui permettront de parer à cette carence choquante.

- Vous avez parlé à cette occasion, messieurs, des divers problèmes industriels, artisanaux et agricoles. Il appartient aux responsables directs d'en traiter. J'ai bien compris qu'il convenait de procéder aux indemnisations des pertes d'exploitation et que cela serait incomplet si l'on ne procédait aussi à la reconstitution des fonds. Eh bien voilà des problèmes clairement exprimés, auxquels il faut répondre. Pour les indemnisations, on l'a déjà dit, le 18 octobre. Fixation des modalités naturellement et l'exécution devra suivre rapidement.\

Je voudrais vous dire que, c'est vrai ce cyclone a cassé les reins à l'effort de modernisation entrepris sur place de façon courageuse et intelligente. Eh bien, les reins cassés c'était pour hier. Vous avez retrouvé votre vigueur et rien ne pouvant se faire sans la solidarité nationale, c'est-à-dire sans la métropole, c'est un message que je transmettrai.

- Mais vous en avez profité, je vous connais bien, pour repartir dans la discussion sur les institutions elles-mêmes. Puisque beaucoup de choses ne peuvent être réglées sur place, vous en demandez davantage. La dernière fois que je suis venu vous voir, vous n'étiez qu'éloge pour la loi sur la décentralisation et vous me disiez cette loi a permis de répondre à l'essentiel des besoins

ressentis par les populations et par leurs élus. Alors, vous me dites maintenant il en faudrait un peu plus. Je vais peut-être vous surprendre avant de débattre point par point et le cas échéant pied à pied : je comprends très bien cette démarche.

- Je ne vois pas quelle limite il y aurait à la responsabilité de populations vivant sur place et disposant désormais d'équipes d'élus solides et compétents. Je ne vois pas de limite sauf bien entendu celle que l'on appellera l'unité nationale, mais ce n'est pas non plus la question qui m'a été posée de telle sorte qu'il n'y a pas à y répondre. Mais tout ce qui permettra de parfaire l'accroissement de responsabilités d'hommes et de femmes qui en sont dignes, moi j'en suis a priori d'accord. C'est tout le sens de ma démarche depuis 1981, entreprise dans les années qui avaient précédé, certains d'entre vous s'en souviennent bien puisque j'ai le plaisir de connaître ceux qui sont à mes côtés depuis pas mal d'années, y compris les plus jeunes, n'est-ce-pas monsieur le Président Proteau, puisque j'ai assisté à vos premiers pas, vous-même n'étiez pas tellement ancien, mais je sais de quelle manière ont été conduites vos responsabilités d'élus, eh bien je serai d'accord dès lors qu'il s'agira de parfaire la décentralisation, votre capacité de décision, le problème des assemblées, je ne veux pas m'engager là-dessus ce matin, je crois que c'est très compliqué, si je ne veux pas semer la discorde, mais ce qui est vrai, c'est qu'une simplification est devenue nécessaire tout cela est très lourd. Et vous serez d'autant plus responsables que vous serez sur place vivant et connaissant vous-même les problèmes.\

Il y a la perspective européenne, elle peut être angoissante, c'est certain que l'on se demande a priori ce qui peut unir la Guadeloupe et les autres départements à cette lointaine Europe. Déjà le lien national, lui, est solide et confirmé, c'est beaucoup demander que de dire au-delà de ce lien national, il va y avoir un lien européen, se soumettre à des directives qui traiteront de grands problèmes en oubliant quelques-uns de ceux qui touchent à une population peu nombreuse, peu nombreuse par rapport aux 320 millions d'Européens, mais qui mérite tout autant de soin que quiconque. Il y a en France l'égalité entre les individus, il faut toujours en tenir compte. Alors le point de départ a pu être inquiétant, personnellement je l'ai ressenti. Les cris d'alerte ont été entendus, le gouvernement de la République a affirmé sa présence et sa volonté et j'observe un infléchissement positif qui me rend optimiste sur la présence de la Guadeloupe dans l'Europe. Déjà bien entendu des positions ont été modifiées à la Commission et au sein du Conseil européen, afin de tenir compte de vos spécificités. Nous allons continuer.

- Je préside jusqu'à la fin décembre, la Communauté européenne, le Conseil européen, et j'essaierai dans ce bref laps de temps de loger le maximum d'initiatives qui nous permettent de continuer dans ce sens.

- Voilà, j'en ai fini, il me faut maintenant répondre à mes obligations dans deux pays étrangers et amis. Ici, je suis chez moi comme vous l'êtes, nous sommes chez nous, nous sommes en France, sans oublier que la coloration guadeloupéenne doit être prise en compte. C'est ce qui nous reste à faire, mieux encore que par le passé.

- Merci mesdames et messieurs de votre présence, de l'occasion que vous m'avez fournie de préciser quelques points essentiels, mais nous ne sommes qu'un jour parmi d'autres. De retour à Paris, nous continuerons d'observer ce qui se passe ici et de travailler en commun avec vous.

- Je vous souhaite bonne chance et je vous demande de continuer d'être comme vous l'avez été, entièrement solidaires avec ceux de vos compatriotes qui souffrent le plus.\